Ville d'Athis-Mons

PROCES VERBAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE
DU
CONSEIL MUNICIPAL

en date du 4 MARS 2015
(Exécution des Art. L.2121-9 et 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

-------*-------

PRESENTS : Mme RODIER, M. GUISEPPONE, Mme GEOFFROY, M. EL MOURABET, Mme DURAND, M. DUMAINE, Mme ARTIGAUD, M. SAPENA, Mme SILVA DE SOUSA, M. RAINHA, Mme LAFOND, Mme ALFIERI NIETO, M. BOURG, M. ETIENNE, Mme FELICETTI, M. T. PETETIN, M. NEAU, Mme GONCALVES, Mme MESQUITA, M. BRION, M. FLEURY, Mme GRESSY, M. DESAVOYE, M GARCIA, Mme MOREAU, M. RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

M. P. PETETIN	**qui donne pouvoir à**	**M. GUISEPPONE**
M. L'HELGUEN	**qui donne pouvoir à**	**Mme GEOFFROY**
Mme RUELLE	**qui donne pouvoir à**	**M. RAINHA**
Mme LABBE	**qui donne pouvoir à**	**Mme MOREAU**
M. SWIATEK	**qui donne pouvoir à**	**M. SAC**

SECRETAIRE DE SEANCE : M. NEAU

----*----

Mme RODIER déclare la séance ouverte à 20H30.

Madame le Maire communique une information importante :

Elle procède à l'installation d'un nouveau membre du Conseil Municipal conformément aux textes en vigueur,

- Monsieur Benoît DESAVOYE en remplacement de Madame Betül AKKOYUN, démissionnaire.

Ville d'Athis-Mons

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** à l'unanimité, le compte rendu de la séance du 21 janvier 2015,

- **PREND ACTE** des décisions prises par le Maire en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- **PREND ACTE** de la liste des marchés à procédure adaptée depuis le 21 janvier 2015 à partir de 15 000 €,

1.1.1- **AUTORISE** à l'unanimité, Madame le Maire à signer le marché relatif aux centres de vacances (2014-028-AM),

3.1.1- **DECIDE** à l'unanimité, de rappeler que la décision de mettre des locaux communaux à disposition de ceux qui en font la demande, à titre gratuit ou onéreux, relève de la compétence du Maire,

DECIDE à l'unanimité, de statuer sur la grille tarifaire suivante :

Locaux avec capacité d'accueil supérieure à 100 personnes	**250 €** (forfait 4h/max.)
Locaux avec capacité d'accueil de 50 à 100 personnes	**150 €** (forfait 4h/max.)
Locaux avec capacité d'accueil inférieure à 50 personnes	**100 €** (forfait 4h/max.)

- À titre payant pour les acteurs privés : syndics de copropriété, banques, etc…
- À titre gratuit pour les associations Athégiennes à but non lucratif,
- À la discrétion du Maire pour les demandes particulières non répertoriées ci-dessus.

VALIDE à l'unanimité, la mise en place d'une convention type fixant :

- Le règlement intérieur général des locaux communaux mis à disposition,
- La nature précaire et révocable de l'occupation,
- Les modalités de la mise à disposition des locaux,
- Le caractère onéreux ou non de la mise à disposition.

3.5.1- **APPROUVE** à l'unanimité, l'acquisition, auprès d'Immobilière 3F et à 1 Euro Symbolique, de l'assiette foncière composée de deux emprises à détacher de la parcelle cadastrée AC197 :

- Emprise constituant l'aire centrale (lot A) de 8 874 m²,
- Emprise constituée de trottoirs (lot B) de 2 481 m²,

correspondant au secteur de « l'Aunette » de la ZAC du Noyer Renard.

AUTORISE à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout acte permettant la rétrocession de cet espace et son intégration dans le domaine public Communal.

3.5.2- **APPROUVE** à l'unanimité, l'acquisition auprès d'Immobilière 3F et à 1 Euro Symbolique, de l'assiette foncière de 10 099 m² en nature de voirie et trottoirs à détacher de la parcelle cadastrée AC18, constituant l'Allée de la Porte des Champs de la ZAC du Noyer Renard,

AUTORISE à l'unanimité, Madame le Maire à signer tout acte permettant la rétrocession de cet espace et son intégration dans le domaine public Communal.

4.2.1- **AUTORISE** à l'unanimité, Madame le Maire, pour la durée de son mandat, à recruter en fonction des besoins du service, des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ou faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité.

Madame le Maire sera chargée de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil en termes d'expérience et de formation.

PRECISE à l'unanimité, que les crédits nécessaires seront inscrits au budget prévisionnel.

5.3.1- **APPROUVE** à l'unanimité, les modifications apportées dans la composition de la commission permanente municipale n°2 « Développement Social » comme suit :

- Michelle ARTIGAUD
- Omar EL MOURABET
- Thierry SAPENA
- Christine FELICETTI
- François ETIENNE
- Louise ALFIERI NIETO
- Mélanie RUELLE
- Benoît DESAVOYE
- Nadine RIBERO
- Maryse LABBE
- Jimmy MINGOT

5.3.2- **APPROUVE** à l'unanimité, les modifications apportées dans la composition des représentants au sein du Conseil d'administration de l'association La Cour comme suit :

- François ETIENNE
- Thierry SAPENA
- Christine FELICETTI
- Louise ALFIERI NIETO
- Mélanie RUELLE
- Benoît DESAVOYE
- Francine MOREAU

Ville d'Athis-Mons

5.7.1- APPROUVE par 27 voix Pour, 8 Abstentions (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT), les termes de la convention de mise à disposition d'agents pour exercer les fonctions de nettoyage du marché des Gravilliers entre la Communauté d'Agglomération (CALPE) et la ville,

AUTORISE par 27 voix Pour, 8 Abstentions (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT), Madame le Maire à signer ladite convention,

AUTORISE par 27 voix Pour, 8 Abstentions (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT), Madame le Maire à signer tout acte découlant de son application.

7.1.1- ADOPTE les deux sections du budget primitif pour l'année 2015 comme suit :

En section de fonctionnement, les chapitres suivants :

	Chapitres	**BP 2014**	**BP 2015**	**VOTES EXPRIMES**
Dépenses	011 (achats)	8 118 500	8 100 000	26 voix Pour, 9 Contre (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT)
Réelles	012 (personnel)	23 925 000	25 010 000	Même vote
	014 (atténuation produits)	265 000	399 000	Même vote
	65 (autres charges de gestion courante)	1 755 000	1 667 650	24 voix Pour, 8 Contre (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT), et M.BOURG, Mme ARTIGAUD et M. DUTHOIT n'ont pas participé au vote
	66 (frais financiers)	850 000	760 000	26 voix Pour, 9 Contre (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT)
	67 (dépenses exceptionnelles)	158 500	139 400	Même vote
D'ordres	042 (Dotations aux amortissements et provisions)	1 004 000	1 059 000	Même vote
	023 (virement à la section d'investissement)	3 330 000	2 781 050	Même vote
Total		39 406 000	**39 916 100**	

Ville d'Athis-Mons

Recettes	013 (atténuation charges)	100 000	160 000	26 voix Pour, 9 Contre (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT)
Réelles	70 (produit services)	3 291 920	3 883 500	Même vote
	73 (fiscalité)	22 840 270	23 363 000	Même vote
	74 (participations)	12 983 795	12 242 600	Même vote
	75 (produits gestion courante)	145 000	226 000	Même vote
	77 (recettes exceptionnelles)	45 000	41 000	Même vote
Total		39 406 000	**39 916 100**	

Exprimées en euros

En section d'investissement, les chapitres suivants :

	Chapitres	**BP 2014**	**BP 2015**	**VOTES EXPRIMES**
Dépenses	016 (emprunts et dettes assimilées)	4 390 000	4 120 000	26 voix Pour, 9 Contre (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT)
Réelles	20 (Immobilisations incorporelles)	170 000	232 500	Même vote
	204 (subventions d'équipements versées)	600 000	440 000	Même vote
	21 (Immobilisations corporelles)	3 657 700	1 863 520	Même vote
	23 (immobilisations en cours)	3 982 000	5 720 000	Même vote
D'ordres	041 (opérations patrimoniales)	30 000	60 000	Même vote
Total		12 829 700	**12 436 020**	
Recettes	10 (dotations, fonds Divers et réserves)	1 350 000	1340 000	26 voix Pour, 9 Contre (Mme LABBE (par procuration), M GARCIA, Mme MOREAU, M. SWIATEK (par procuration), Mme RIBERO, M. SAC, M. LE FESSANT, M. DUTHOIT, M. MINGOT)
	13 (subventions d'investissements)	3 040 000	1 885 970	Même vote
	16 (emprunts et dettes assimilées)	3 675 700	5 000 000	Même vote
	024 (produits des cessions d'immobilisations)	400 000	310 000	Même vote
D'ordres	041 (immobilisations incorporelles)	30 000	60 000	Même vote
	040 (opérations d'ordre de transfert entre section)	1 004 000	1 059 000	Même vote
	021 (virement de la section de fonctionnement)	3 330 000	2 781 050	Même vote
Total		12 829 700	**12 436 020**	

Exprimées en euros

Ville d'Athis-Mons

Tel que présenté dans le document budgétaire contenant le détail par section, article et les annexes prévues par la réglementation en vigueur.

7.1.2- DECIDE par 34 voix Pour, 1 Contre (M. MINGOT),

Le budget Primitif annexe pour la restauration du personnel de la Commune d'Athis-Mons pour l'année 2015 est arrêté aux sommes suivantes exprimées en euros :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles	270 900,00	270 900,00
Opérations d'ordre	23 294,00	23 294,00
TOTAUX	**294 194,00**	**294 194,00**
INVESTISSEMENT		
Opérations réelles	0,00	0,00
Opérations d'ordre	23 294,00	23 294,00
TOTAUX	**23 294,00**	**23 294,00**

Tel que présenté dans le document budgétaire contenant le détail par section, article et les annexes prévues par la réglementation en vigueur.

7.1.3- ADOPTE par 34 voix Pour, 1 Contre (M. MINGOT), pour 2015 les taux d'imposition des trois taxes comme suit :

TAXES	TAUX 2014	TAUX 2015
Taxe d'habitation	18,14 %	18,14 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	19,74 %	19,74 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	53,03 %	53,03 %

8.2.1- AUTORISE à l'unanimité, le Maire à signer la convention fixant les modalités de partenariat entre la Mission Locale Nord Essonne, le Département de l'Essonne et les villes du territoire de la Mission Locale Nord Essonne.

Ville d'Athis-Mons

8.4.1- **APPROUVE** à l'unanimité, les termes de l'avenant technique (avenant n°8) à la convention financière avec l'ANRU,

AUTORISE à l'unanimité, Madame le Maire à signer ledit avenant.

La séance est levée à 22 heures 45.
Fait à ATHIS-MONS, le 5 mars 2015.

Christine RODIER
Maire d'Athis-Mons
Vice-présidente de la Communauté d'Agglomération
« Les Portes de l'Essonne »

Mairie d'ATHIS-MONS 91200 (Essonne) N°6